



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Communiqué de presse

Paris, le 24 juin 2015

Des exonérations de fiscalité locale pour soutenir les activités commerciales dans les quartiers prioritaires

Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et Myriam EL KHOMRI, secrétaire d'Etat chargée de la politique de la Ville, se félicitent de la parution de l'instruction précisant les conditions pour bénéficier des nouvelles exonérations de fiscalité locale en faveur des entreprises implantées dans les quartiers prioritaires ayant une activité commerciale.

Issues de la loi de finances rectificative pour 2014, ces exonérations favoriseront l'implantation et le maintien de commerces de proximité et de services marchands dans les quartiers prioritaires. Ces activités contribuent fortement à la qualité de vie et à l'attractivité résidentielle de ces quartiers et sont de plus sources d'emplois pour leurs habitants.

Ces nouvelles exonérations complètent l'ensemble des dispositifs mobilisés par le Gouvernement en faveur du développement économique des quartiers qui constitue un des trois piliers des 400 contrats de ville en cours de signature : exonérations fiscales dans les 100 ZFU-Territoires entrepreneurs, investissements de la Caisse des Dépôts et de l'Anru dans des projets immobiliers à vocation économique, interventions de l'Epareca dans des opérations d'aménagement d'espaces commerciaux, prêt "entreprises et quartiers" de Bpifrance.

Contacts presse :

Mélanie BRANCO, attachée de presse de Patrick KANNER : 01 49 55 34 67

Nadjet BOUBEKEUR, conseillère communication et presse de Myriam EL KHOMRI : 01 49 54 05 73